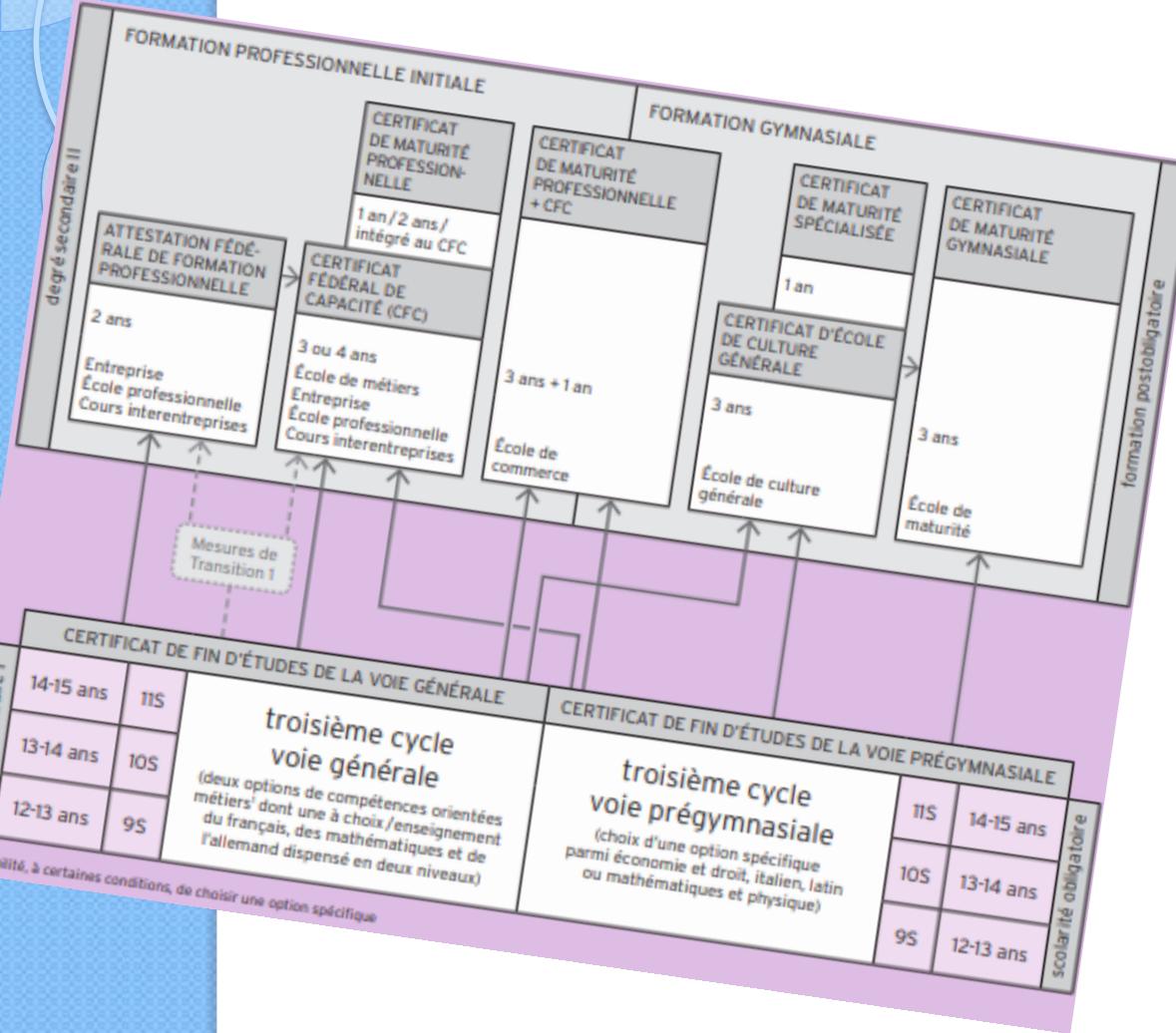


# Établissement primaire et secondaire de Prilly

## Réunion parents-enseignants 11<sup>e</sup> année VP

Lundi 25 août 2025

Partie générale  
(Sylvain Corday, directeur)



# Déroulement de la soirée

## 1. Partie plénière dans l'aula (20h00-20h30)

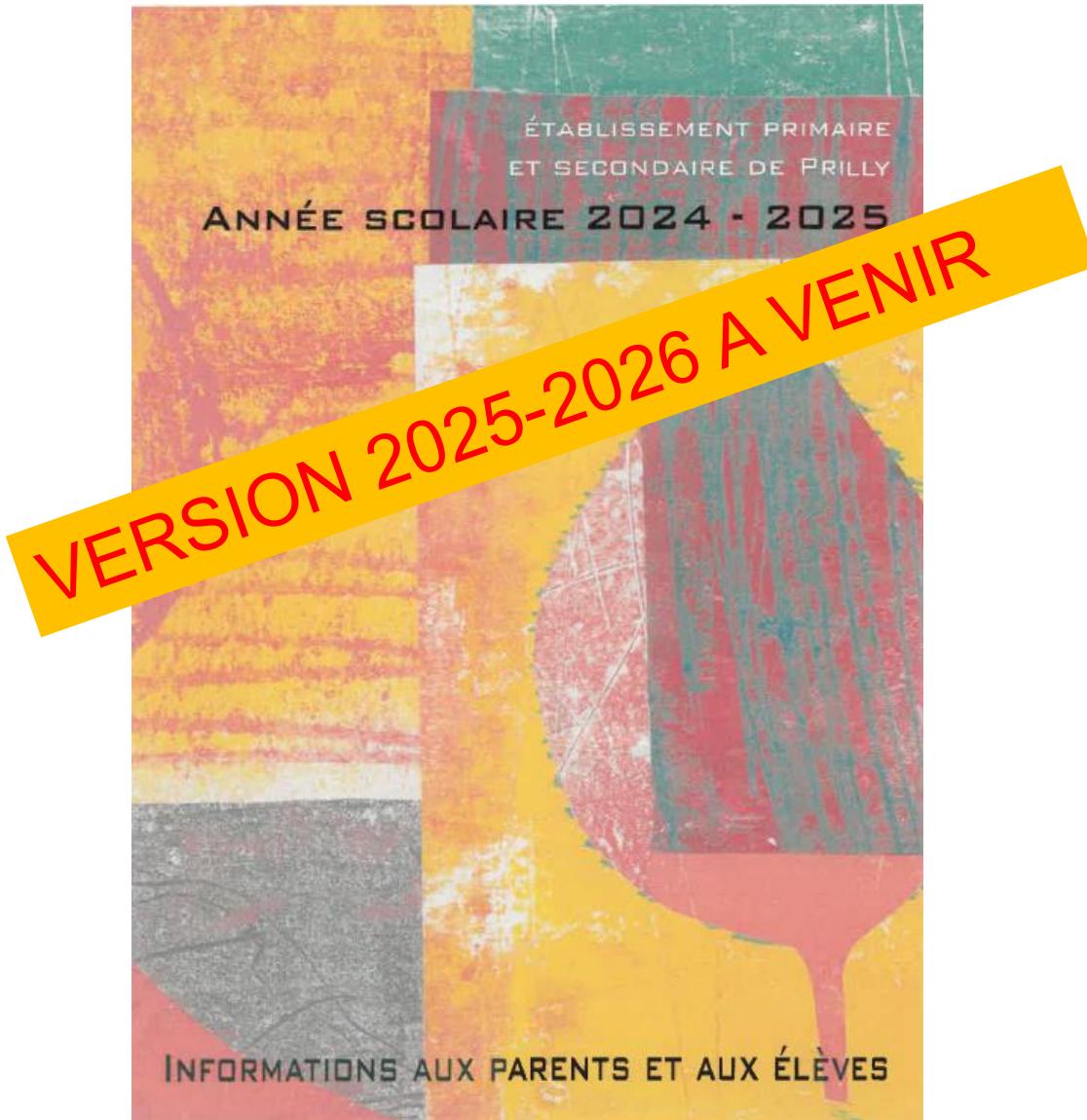
- Brochure d'informations aux parents
- Absences et congés
- Déroulement de la 11<sup>e</sup> année
- Examens de certificat
- Conditions de promotion
- Orientation à l'issue de la 11<sup>e</sup> année et perspective

## 2. Partie dans les différentes classes (20h30-21h15)

- Exigences en matière de travail et de respect des règles
- Attentes mutuelles et rôles respectifs
- Questions particulières

# Présentation des classes de 11<sup>e</sup> VP

Classe	Maître-sse-s	Salle
11VP/1	<b>Mme Muriel Mühlethaler et M. Francisco Rodal</b>	A403
11VP/2	<b>Mme Irène Jaccard</b>	A404
11VP/3	<b>Mme Isabelle Peschardt</b>	A418



- **5. Absences**
- Toute absence (y compris aux cours facultatifs, de sport et d'appui) doit être annoncée par les parents au secrétariat (021 557 99 55) entre 7h15 et 8h le matin même de l'absence.
- L'annonce d'absence ne dispense pas de transmettre au maître de classe un justificatif d'absence écrit le jour du retour de l'élève à l'école ou au plus tard dans les 24 heures ouvrables qui le suivent, signé par le-la responsable de l'élève.
- ....

## •5. Demandes de congé

- Demandes de congé motivées et ordinaires d'une journée ou plus. A transmettre à la maîtresse de classe ou au maître de classe par les parents, si possible 2 semaines à l'avance.
- Demandes de congé «joker» sans motif particulier. A transmettre à la maîtresse de classe ou au maître de classe par les parents au moins 2 jours à l'avance selon les modalités suivantes :

# Congé joker : modalités

- Jusqu'à 6 demi-journées par année scolaire
- Par « demi-journée », on entend tout ou partie du matin ou de l'après-midi, indépendamment du nombre de périodes
- Peut être pris durant l'année scolaire (hors des jours exclus)
- Sur une simple annonce à la maîtresse ou au maître de classe *via* le formulaire habituel de l'agenda ou du cahier de communication

Le congé joker ne nécessite ni appréciation, ni autorisation, pour autant de respecter les conditions qui suivent.

# Congé joker : toujours possible, sauf

- Le premier jour d'école de l'année scolaire
- Les jours des ECR et de l'examen de certificat
- Le jour précédent ou suivant directement un congé motivé accordé
- Les jours de camps, sorties de classe ou courses d'école
- Si l'absence implique un dépassement de la durée de 18 demi-journées de congé pour l'entier de l'année scolaire (maximum de la compétence de l'établissement)

# Congé joker : rappel

Comme pour tout type d'absence, les parents ont la responsabilité de s'assurer du rattrapage du travail manqué.

Dans cette perspective, chaque enseignante ou enseignant leur fournit les éléments nécessaires à cette tâche.

- 7.Téléphones portables
- ...
- - *les dispositifs numériques personnels des élèves sont interdits durant le temps scolaire : en classe, lors des pauses et de la récréation, ainsi que lors des sorties scolaires ou des camps...*
- (décision n°162 de Mme Cesla Amarelle, Cheffe du département DFJC, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2019)

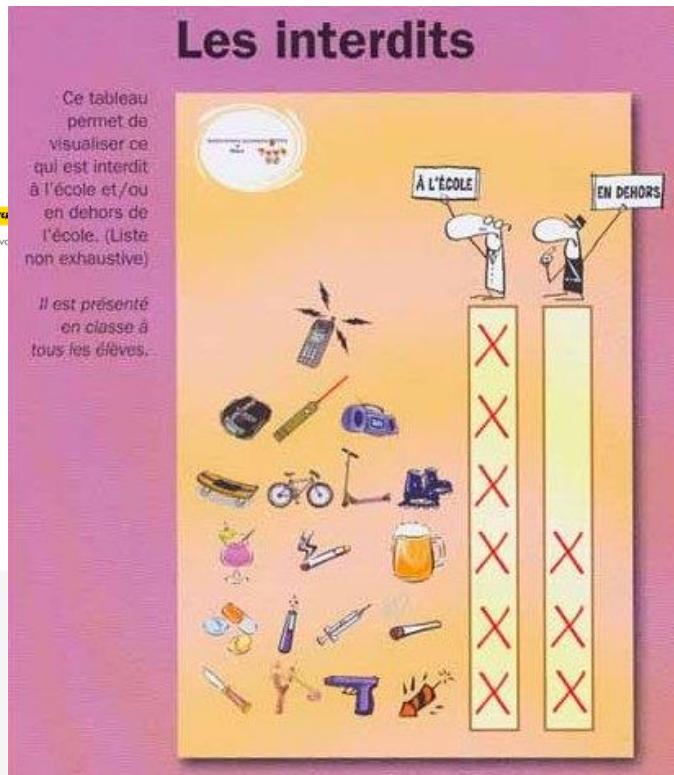
# Règles et conseils

<http://www.sois-prudent.ch/>



<https://www.lausanneregion.ch/prevention/les-projets/brochure-de-preventions/la-brochure-en-11-langues/>

The image is a vibrant, hand-drawn style illustration. At the top left, a speech bubble contains the text "RESTE COOL" on the first line and "SOIS PRUDENT" on the second line, both in bold, black, sans-serif capital letters. To the right of the speech bubble are several navigation links: "Contact", "Vidéos", a magnifying glass icon, and the "CRPS" logo. Below the navigation, there are links for "L'essentiel", "Chercher de l'aide", and "Près de chez vous". The central part of the image features four young people: three boys and one girl. The boy on the far left has dark hair and a slight smile. Next to him is a boy with light-colored hair and bangs. To his right is a girl wearing a baseball cap. In the foreground, another boy with glasses and a white shirt is looking towards the camera. He is holding a large, rectangular sign with the text "NOUS TOUS, NOUS AVONS DES DROITS ET DES DEVOIRS !" written in bold, black, uppercase letters. A small, blue, blocky character with a single eye and a speech bubble is positioned to the right of the sign. The background is a soft, textured blue.



# Réseau santé-prévention

Médecin scolaire

Dre Mihaela Buzduga  
Pédiatre FMH

Av. d'Echallens 63, 1004 Lausanne  
021 620 05 40

Infirmière scolaire

Mme Aline Tanniger, Collège de l'Union  
Tél. 021 577 99 57  
079 159 23 95

Conseillère école-familles Mme Murielle Pichonnat, Collège de l'Union

Tél. 021 577 99 59 / 079 479 97 27  
Gilles Bovard, MDJ, 076 454 65 34

Educateur en milieu scolaire

Mme E. Terribilini – Union 5  
Tél. 021 557 86 61

Médiatrice-médiateurs

Mme Muriel Mühlenthaler et  
MM. Boubacar Barry  
Tél. 021 577 99 55

Délégué à la prévention de la délinquance

M. D. Dudan  
Police de l'Ouest  
Tél. 021 622 8000

# Déroulement de l'année

Semestre 1	Semestre 2	Examens de certificat
<b>18 août → 19 décembre</b>	<b>5 janvier → 29 mai 26</b>	<b>1<sup>er</sup> juin → 12 juin 2026</b>

- ⇒ **Bulletin intermédiaire à la fin du 1<sup>er</sup> semestre**
- ⇒ **Bulletin intermédiaire à la fin du 2<sup>e</sup> semestre**
- ⇒ **Notes de certificat**
- ⇒ **Bulletin annuel**

**Evaluation : travaux significatifs + travaux assimilés (+ notes examen)**

**Sports 11<sup>ème</sup> : 2 périodes EPH «classiques», 1 période selon choix**

**Voyage d'études ou semaine spéciale : semaine du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai 2026**

# Examens de certificat - VP

Les épreuves sont du ressort du canton pour les écrits et de l'établissement pour les oraux et les OS.

Il porte sur les disciplines suivantes :

- **Français**
- **Mathématiques**
- **Allemand**
- **Anglais**
- **Option spécifique**

The screenshot shows a website page titled "Aperçu des contenus du PER Cycle 3". At the top, there's a navigation bar with links like Accueil, Plan d'études romand, Présentation générale, FAQ, Moyens d'enseignement romands, Ressources, Mode d'emploi, Plan du site, Contact, and © CIP 2010-2013. Below the navigation, there's a large image of a booklet titled "Aperçu des contenus du PER Cycle 3". To the right of the image, there's a section with the title "Aperçu des contenus du PER : le cycle 3 est maintenant disponible". It includes a link to "20.06.13 08:02 Aperçu des contenus du PER". Below this, there's a paragraph about the brochure being a synthesis of the PER content for each cycle. It also mentions that the brochures are available for download. On the left side of the main content area, there's a sidebar with links to "Plan d'études romand", "Brochures 'Aperçu des contenus du PER'", "Cycle 1 - Cycle 2 - Cycle 3", "Comment naviguer dans le PER en ligne?", "Version imprimée", and "CIP ?". On the right side, there's a sidebar with links to "Comment obtenir la version papier?", "À partir de la rentrée scolaire, les enseignants comme les parents d'élèves pourront commander les brochures au service de l'enseignement de leur canton (BE - FR - GE - JU - VS - VD). Les écoles privées et les autres personnes s'adresseront directement à la CIP.", and social media sharing buttons for Twitter and LinkedIn.

L'épreuve comprend obligatoirement un oral et un écrit. Les résultats obtenus aux différentes parties donnent lieu à une seule note d'examen par discipline, laquelle est arrondie au demi-point.

Les élèves peuvent consulter les épreuves d'examen après correction, selon les modalités fixées par l'établissement.

# Conditions d'obtention du certificat d'études secondaires

- Pour obtenir le certificat de fin d'études secondaires, l'élève de voie prégymnasiale doit obtenir les totaux de points suivants pour les deux groupes :
- Groupe principal français + mathématiques + allemand + option spécifique + anglais + sciences de la nature + géographie– citoyenneté + histoire–éthique et cultures religieuses + arts visuels + musique **40 points et plus**
- Groupe restreint français + mathématiques + allemand + option spécifique **16 points et plus**

Cas limites maximum 0.5 point d'insuffisance par groupe.

# **Conditions d'obtention du certificat d'études secondaires**

**Le certificat d'études est décerné sur la base des moyennes obtenues à la fin du 11<sup>e</sup> degré et établies selon les modalités suivantes :**

- pour les disciplines qui ne font pas l'objet d'un examen, la moyenne annuelle finale correspond à la moyenne annuelle, arrondie au demi-point;
- pour les disciplines qui font l'objet d'un examen, la moyenne annuelle finale prend en compte la moyenne annuelle au dixième pour 80% et la note obtenue à l'examen pour 20% (voir exemple de calcul ci-dessous).

**Les notes d'examen et la note finale sont exprimées au demi-point**

**Moyenne annuelle, exemple de calcul :**

Moyenne des notes obtenues en classe 4.2

Note obtenue à l'examen de certificat 4.5

Calcul:  $(4.2 \times 0.8) + (4.5 \times 0.2) =$  4.3

Moyenne annuelle finale (arrondie au demi-point) 4.5

<https://www.vd.ch/themes/formation/scolarite-obligatoire/>

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers\\_pdf/depliants/DGEO\\_Certif\\_11e.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/depliants/DGEO_Certif_11e.pdf)

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers\\_pdf/depliants/DGEO\\_Cycle3.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/depliants/DGEO_Cycle3.pdf)

## Conditions d'obtention du certificat d'études secondaires

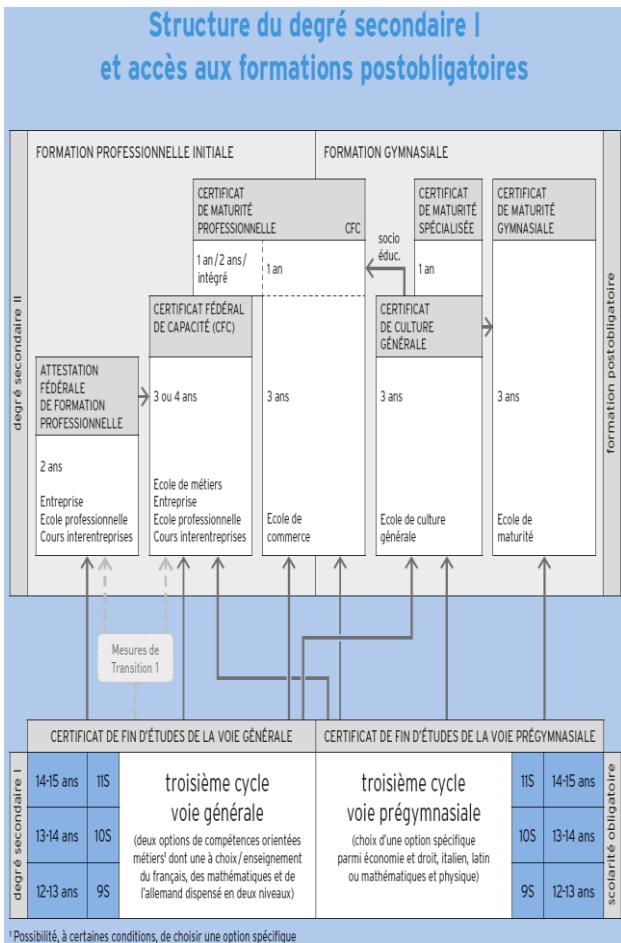
- **LEO, art. 91 Certificat d'études secondaires**
- *Les conditions d'obtention du certificat sont fixées dans le règlement, lequel prévoit notamment un examen.*
- *Aux conditions fixées par le règlement, l'élève qui n'a pas obtenu le certificat au terme de la 11ème année en voie pré gymnasiale peut obtenir un certificat de la voie générale lui offrant l'accès aux écoles de culture générale et de commerce.*
- *L'élève qui n'a pas obtenu de certificat reçoit une attestation.*

**Le conseil de direction apprécie les cas limites ou les circonstances particulières (RLEO, art 78).**

# A l'agenda

- Ateliers proposés par l'OSP (Orientation Scolaire et Professionnelle)
- Informations sur les écoles du secondaire 2 sur le site de l'Etat de Vaud.  
<https://www.vd.ch/themes/formation/formations-gymnasielles>
- Rencontre avec les gymnasiens : 9 décembre 2025 à 16h30
- Inscription au gymnase/école de commerce : fin janvier 2026

# Office d'orientation scolaire et professionnelle



**Psychologue-conseiller-ère en orientation professionnelle :**

**Mme Virginie Gueissaz-Enggist**  
**Mme Lissette Campos Diaz**

**Bureau OSP**

**Ch. De l'Union 5**  
**tél. 021 316 96 58**

# Autres liens utiles

- Orientation professionnelle :  
<http://www.vd.ch/orientation>
- Scolarité obligatoire Vaud :  
<http://www.vd.ch/themes/formation/scolarite-obligatoire/>
- Plan d'étude romand :  
<https://www.plandetudes.ch/>
- Site de notre établissement :  
<http://www.ecole-prilly-eps.ch/>